



SMO de défense des forêts contre les incendies du département de la Dordogne (Siren : 200082048)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Marsac-sur-l'Isle
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	10/08/2018
Date d'effet	10/08/2018

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Michel CAMPAGNAUD

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Union des Maires - Maison des Communes
Numéro et libellé dans la voie	Boulevard de Saltgourde
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24430 MARSAC SUR L'ISLE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	250 182
Densité moyenne	67,82

## Périmètres

Nombre total de membres : 42

- Dont 36 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Auriac-du-Périgord (212400188)	393
24	Bars (212400253)	250
24	Castels et Bézenac (200065142)	827
24	Eygurande-et-Gardedeuil (212401657)	410
24	Fossemagne (212401889)	550
24	La Jemaye-Ponteyraud (200069243)	157
24	La Roche-Chalais (212403547)	3 052
24	La Roque-Gageac (212403554)	444
24	Marquay (212402556)	586
24	Meyrals (212402689)	654
24	Minzac (212402721)	463
24	Montpeyroux (212402929)	449
24	Montpon-Ménéstérol (212402945)	5 578
24	Parcoult-Chenaud (200059046)	792
24	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (212403356)	2 544
24	Saint-André-d'Allas (212403661)	852
24	Saint-André-de-Double (212403679)	175
24	Saint Aulaye-Puymangou (200059152)	1 451
24	Saint-Barthélemy-de-Bellegarde (212403802)	507
24	Saint-Géraud-de-Corps (212404156)	245
24	Saint-Martial-d'Artenset (212404495)	962
24	Saint-Martin-de-Gurson (212404545)	674
24	Saint-Méard-de-Gurçon (212404610)	831
24	Saint Privat en Périgord (200065399)	1 151
24	Saint-Rémy (212404941)	517
24	Saint-Sauveur-Lalande (212405005)	157
24	Saint-Vincent-de-Connezac (212405096)	674
24	Saint-Vincent-de-Cosse (212405104)	376
24	Saint-Vincent-Jalmoutiers (212405112)	253
24	Siorac-de-Ribérac (212405377)	255
24	Tamniès (212405443)	394
24	Thenon (212405500)	1 279
24	Vanxains (212405641)	788
24	Vézac (212405773)	598
24	Villefranche-de-Lonchat (212405849)	991
24	Vitrac (212405872)	830

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
------	-----------------------	------------------

24	CA Bergeracoise (200070647)	CA
24	CA Le Grand Périgueux (200040392)	CA
24	CC de la Vallée de l'Homme (200041168)	CC
24	CC Isle et Crempse en Périgord (200069094)	CC
24	CC Isle Vern Salembre en Périgord (200040095)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement de la Dordogne (222400012)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales <i>Le SMO DFCI 24 a pour objet la prévention du risque d'incendies de forêts ainsi que la création et l'amélioration de la voirie forestière. À ce titre, il exerce en lieu et place de ses membres les compétences suivantes : La contribution à la défense contre les incendies dans les forêts, les landes et tout autre lieu pouvant propager les incendies. L'aménagement, la création, la mise aux normes et le renforcement des ouvrages dédiés à la DFCI et à la desserte forestière hors du domaine privé sauf dans les zones ayant fait l'objet d'une servitude de passage entre le SMO DFCI 24 et les propriétaires des zones concernées. L'aménagement, la création, la mise aux normes et le renforcement des accès aux points d'eau destinées à la DFCI hors du domaine privé sauf dans les zones ayant fait l'objet d'une servitude de passage entre le SMO DFCI 24 et les propriétaires des zones concernées. La création de points d'eau s'ils s'avèrent indispensables à la DFCI. La cartographie des zones à risque et la constitution de bases de données descriptives et géo-référencées des équipements de prévention. Les formalités administratives destinées à assurer la pérennité juridique des équipements de prévention : servitude de passage et d'aménagement, déclaration d'utilité publique, déclaration d'intérêt général ou d'urgence. La communication, l'information et la sensibilisation sur le risque incendie de forêt et la desserte forestière. L'élagage et les coupes de bois de part et d'autre des pistes de DFCI et de desserte forestière hors du domaine privé sauf dans les zones ayant fait l'objet d'une servitude de passage entre le SMO DFCI 24 et les propriétaires des zones concernées.</i>
Autres
- Service public de défense extérieure contre l'incendie

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)